

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 29 mars 2021

\*\*\*

#### Extrait de délibération

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### Étaient présents à l'appel nominal :

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUER, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC.  
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### Étaient absents :

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### DELIBERATION N° CM-20210329-PV-01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26 - Arrivée de Claire TALARMAIN à 20 h 04.

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 01

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 28

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 joint à la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal : 6 votes contre de Mesdames et Messieurs Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Collette DAVIES du groupe « Nouvel Elan 2020 ».***

Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021

Le Maire,



Date de publication  
certifiée exécutoire

Gilles MOUNIER

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du lundi 29 mars 2021**

\*\*\*

#### **Extrait de délibération**

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### **Étaient présents à l'appel nominal :**

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUER, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### **Étaient représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC.  
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### **Étaient absents :**

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### **A été désigné secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### **DELIBERATION N° CM-20210329-URBA-02 – CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE PLOUMOGUER, SAINT RENAN ET GRDF RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION DE BIOMETHANE SITUEE SUR LA COMMUNE DE PLOUMOGUER– AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27 – Arrivée de Freddy HALL à 20 h16.

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 29

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

La société SAS METHAN'IROISE développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de PLOUMOGUER et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz naturel.

La commune de PLOUMOGUER ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de SAINT RENAN et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 1er Janvier 2020.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur la commune de PLOUMOGUER et en l'absence de consommation sur le territoire de celle-ci, les parties envisagent de raccorder l'unité d'injection de biométhane sur le réseau de la concession de distribution publique de gaz naturel de la commune de SAINT RENAN, et d'inclure les ouvrages dans le périmètre des biens de la concession, eu égard aux faits que :

▪ l'article L453-10 du code de l'énergie précise qu' « un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau public sous réserve de l'accord entre l'autorité organisatrice de ce réseau et les communes sur le territoire desquelles la canalisation est implantée ou, le cas échéant, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée. Ces dispositions sont applicables à une canalisation nécessaire pour permettre le raccordement à un réseau public de distribution de gaz naturel d'une installation de production de biogaz implantée en dehors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau » ;

▪ les stipulations de l'article 3 du cahier des charges attaché au Traité permettent que des accords locaux interviennent entre collectivités délégantes géographiquement contiguës et gestionnaires de réseaux, dans le cas où l'intérêt général justifierait l'établissement d'ouvrages franchissant les limites de concession, et ce sans remettre en cause le périmètre de la concession de la commune de SAINT RENAN ;

▪ l'article L432-8 8° du code de l'énergie dispose que les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés « (...) de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau » ;

▪ le projet d'injection de biométhane répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt en conséquent un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il sera conclu une convention tripartite entre GRDF et les communes de Saint Renan et Ploumoguier afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette extension du réseau de Saint Renan vers l'unité de production de biométhane située sur la commune de PLOUMOGUER. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme-Travaux réunie le 18 mars 2021,

Vu le projet de convention tripartite ci-annexé entre GRDF et les communes de Saint Renan et Ploumoguier,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Saint Renan de favoriser la réalisation d'une opération répondant aux objectifs de la transition énergétique,

Considérant l'absence de coût pour la commune, les travaux étant intégralement pris en charge par GRDF,

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le - 3 AVR. 2021

ID : 029-212902605-20210329-20210329URBA02-DE

-de l'autoriser à signer la convention à conclure avec GRDF et la commune de ~~Ploumoguer, et plus généralement, à~~  
faire tout ce qui sera utile et signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet et l'exécution de la présente  
délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité : 6 abstentions de Mesdames et Messieurs Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES du groupe « Nouvel Ela 2020 ».***

Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021

Le Maire,



Date de publication  
certifiée exécutoire

Gilles MOUNIER



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 29 mars 2021

\*\*\*

#### Extrait de délibération

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### Étaient présents à l'appel nominal :

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUER, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC, Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### Étaient absents :

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### **DELIBERATION N° CM-20210329-URBA-03 – DEMANDE DE SUBVENTION EN VUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 29

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

La commune de Saint Renan a plusieurs projets de rénovation de ses bâtiments afin de réduire ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre.

La Ville a ainsi adhéré au service de conseil en énergie partagée d'ENER'GENCE et est engagée à ce titre dans une démarche globale de réduction de ses consommations d'énergie.

La commune mène actuellement plusieurs projets en ce sens :

- Un projet de rénovation de la toiture de l'Espace Culturel. Ce dernier date en effet du début des années 1990 et sa toiture présente des signes de vétusté avancé. Il est donc envisagé de procéder à son remplacement. Par la même occasion, il sera procédé à des travaux d'économie d'énergie, par une révision complète du système de chauffage, ainsi que des travaux d'isolation.
- un projet de remplacement des éclairages traditionnels par des éclairages LED dans les salles de sport de Bel Air (rue Racine), de Kerzouar (rue de Kerzouar) et de Guyader (place Guyader).
- un projet de rénovation énergétique de la salle de sport Lokournan, comprenant un remplacement de ses éclairages traditionnels par des éclairages LED, ainsi que des travaux d'isolation.

Ces dossiers ont chacun fait l'objet d'études de la part d'ENER'GENCE, afin de déterminer l'économie d'énergie potentielle à l'issue des travaux effectués. De même, une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture est également en cours.

Ces trois dossiers sont subventionnables par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et plus particulièrement sous l'angle du dispositif "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales".

A cet effet, des demandes de subvention ont d'ores et déjà été déposées auprès de la Sous-Préfecture pour chacun de ces projets et sont actuellement en instruction.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération N°CM20210301-URBA-02 du 1<sup>er</sup> mars 2021 relation à l'adoption de la convention avec EN'ERGENCE,  
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme-Travaux réunie le 18 mars 2021,  
Vu le dispositif DSIL "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales",  
Considérant l'intérêt pour la Ville de Saint Renan de poursuivre ses investissements en matière d'économie d'énergie et de rénovation de ses bâtiments communaux,

-de prendre acte de ces projets, et notamment des trois demandes de subvention déposées au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) "rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales" pour les trois dossiers suivants :

- Rénovation de toiture de l'espace culturel,
- Mise en œuvre d'éclairage LED sur les salles de sport communales,
- Rénovation énergétique de la salle Lokournan ;

-de l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021

Le Maire,



Date de publication  
certifiée exécutoire

Gilles MOUNIER



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 29 mars 2021

\*\*\*

#### Extrait de délibération

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### Étaient présents à l'appel nominal :

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUE, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC.  
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### Étaient absents :

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### DELIBERATION N° CM-20210329-FIN-04 – BUDGET ANNEXE DE SAINT RENAN ANIMATIONS – ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Absent(e)s représenté(e)s : 02  
Absent(e)s non représenté(e)s : 00  
Ne prenant pas part au vote : 00  
Votants : 29

**Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientation budgétaire régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021. A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2021 a été élaboré.

Ce projet de budget ci-dessous synthétisé est en équilibre en section de fonctionnement (96 000 €) selon les montants retenus par chapitres suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	92 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 800,00
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATION DE GESTION	200,00
<b>Total général</b>	<b>96 000,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	8 428,38
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	12 571,62
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	75 000,00
<b>Total général</b>	<b>96 000,00</b>

Le budget prévisionnel 2021 est détaillé :

- dans l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,
- dans le recueil de données générales, budgétaires, financières et comptables joint à la présente délibération,
- dans le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal N° CM-20210301-FIN-13 du 1<sup>er</sup> mars 2021 relative au rapport pour le débat d'orientations budgétaires pour 2020,
- Vu l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,
- Vu le recueil de données générales, budgétaires, financières, et comptables joint à la présente délibération,
- Vu le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général de la Mairie,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2021,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel de Saint Renan Animations pour l'exercice 2021, tel que décrit dans les documents annexés et présentés synthétiquement ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2021
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	92 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 800,00
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLESUR OPÉRATION DE GESTION	200,00
<b>Total général</b>	<b>96 000,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2021
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	8 428,38
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	12 571,62
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	75 000,00
<b>Total général</b>	<b>96 000,00</b>

- **d'autoriser** le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets de Saint Renan Animations ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

➤ *Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021

Le Maire,



Date de publication  
certifiée exécutoire

Gilles MOUNIER

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du lundi 29 mars 2021**

\*\*\*

#### **Extrait de délibération**

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### **Étaient présents à l'appel nominal :**

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUER, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### **Étaient représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC.  
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### **Étaient absents :**

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### **A été désigné secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### **DELIBERATION N° CM-20210329-FIN-05 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE QUILLIME-RIEN – ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 29



**Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientation budgétaire régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021. A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2021 a été élaboré.

Ce projet de budget ci-dessous synthétisé se compose :

- d'une section de fonctionnement qui, en respect des articles L.1612-6 et L.1612-7 du code général des collectivités territoriales, est en suréquilibre de recettes (204 268,97 €) par rapport aux dépenses (73 575,78 €),
- d'une section d'investissement qui est en équilibre (134 141,56 €),

selon les montants retenus par chapitres suivants :

- en section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	13 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 565,78
<b>Total général</b>	<b>73 575,78</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	130 683,19
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 578,78
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
<b>Total général</b>	<b>204 268,97</b>

- en section d'investissement

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	60 565,78
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 575,78
<b>Total général</b>	<b>134 141,56</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 565,78
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	73 575,78
<b>Total général</b>	<b>134 141,56</b>



Le budget prévisionnel 2021 est détaillé :

- dans l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,
- dans le recueil de données générales, budgétaires, financières et comptables joint à la présente délibération,
- dans le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal N° CM-20210301-FIN-13 du 1<sup>er</sup> mars 2021 relative au rapport pour le débat d'orientation budgétaire pour 2020,

Vu l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,

Vu le recueil de données générales, budgétaires, financières, et comptables joint à la présente délibération,

Vu le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général de la Mairie,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2021,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel du lotissement de Quillimérien pour l'exercice 2021, tel que décrit dans les documents annexés et présentés synthétiquement ci-dessous :

- en section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2021
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	13 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 565,78
<b>Total général</b>	<b>73 575,78</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2021
002 EXCÉDENT D'EXPLOITATION REPORTÉ	130 683,19
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 578,78
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
<b>Total général</b>	<b>204 268,97</b>

- en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2021
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	60 565,78
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 575,78
<b>Total général</b>	<b>134 141,56</b>

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le - 3 AVR. 2021

ID : 029-212902605-20210329-20210329FIN05-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2021
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 565,78
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	73 575,78
<b>Total général</b>	<b>134 141,56</b>

- d'autoriser le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets du lotissement de Quillimérien ;

- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ *Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021

Le Maire,



The image shows a circular official seal of the Municipality of Saint-Renan. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-RENNAN' at the top and '29290' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a cross and a ship. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.

Gilles MOUNIER

Date de publication  
certifiée exécutoire

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 29 mars 2021

\*\*\*

#### Extrait de délibération

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### Étaient présents à l'appel nominal :

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUE, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC.  
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### Étaient absents :

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### DELIBERATION N° CM-20210329-FIN-06 – BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE PEN AR C'HOAT – ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Absent(e)s représenté(e)s : 02  
Absent(e)s non représenté(e)s : 00  
Ne prenant pas part au vote : 00  
Votants : 29

**Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientation budgétaire régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021. A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2021 a été élaboré.

Ce projet de budget ci-dessous synthétisé est en équilibre en section de fonctionnement (803 489,10 €) et en section d'investissement (919 601,43 €) selon les montants retenus par chapitres suivants :

## ▪ en section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	50 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	744 668,88
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 400,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20,22
66 CHARGES FINANCIERES	4 400,00
<b>Total général</b>	<b>803 489,10</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,22
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	799 078,88
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 400,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
<b>Total général</b>	<b>803 489,10</b>

## ▪ en section d'investissement

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	42 022,55
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	799 078,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	78 500,00
<b>Total général</b>	<b>919 601,43</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	744 668,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	174 932,55
<b>Total général</b>	<b>919 601,43</b>

Le budget prévisionnel 2021 est détaillé :

- dans l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,
- dans le recueil de données générales, budgétaires, financières et comptables joint à la présente délibération,
- dans le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal N° CM-20210301-FIN-13 du 1<sup>er</sup> mars 2021 relative au rapport pour le débat d'orientation budgétaire pour 2020,

Vu l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,

Vu le recueil de données générales, budgétaires, financières, et comptables joint à la présente délibération,

Vu le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général de la Mairie,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2021,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel de la ZAC de PEN AR C'HOAT pour l'exercice 2021, tel que décrit dans les documents annexés et présentés synthétiquement ci-dessous :

- en section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2021
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	50 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	744 668,88
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 400,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20,22
66 CHARGES FINANCIERES	4 400,00
<b>Total général</b>	<b>803 489,10</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2021
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,22
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	799 078,88
043 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 400,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
<b>Total général</b>	<b>803 489,10</b>

- en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2021
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	42 022,55
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	799 078,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	78 500,00
<b>Total général</b>	<b>919 601,43</b>



SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2021
040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	744 668,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	174 932,55
<b>Total général</b>	<b>919 601,43</b>

- d'autoriser le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets de la ZAC de PEN AR C'HOAT ;

- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- *Cette délibération est adoptée à l'unanimité : 1 abstention de Madame Colette DAVIES du groupe « Nouvel Elan 2020 ».*

Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021

Le Maire,



Date de publication  
certifiée exécutoire

Gilles MOUNIER

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 29 mars 2021

\*\*\*

#### Extrait de délibération

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### Étaient présents à l'appel nominal :

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUER, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC.  
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### Étaient absents :

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### DELIBERATION N° CM-20210329-FIN-07 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 29

**Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :**

La présentation du budget fait suite au débat d'orientation budgétaire régulièrement tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021. A partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2021 a été élaboré.

Ce projet de budget ci-dessous synthétisé est en équilibre en section de fonctionnement (8 284 000 €) et en section d'investissement (5 743 000 €) selon les montants retenus par chapitres suivants :

## ▪ en section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 330 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 780 000,00
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS	2 000,00
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 714 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 755 000,00
66 CHARGES FINANCIÈRES	241 000,00
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	2 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 284 000,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	30 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	258 000,00
73 REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	5 164 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 401 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	121 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 284 000,00</b>

## ▪ en section d'investissement

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	501 179,37
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	966 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	102 000,00
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	529 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	888 820,63
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 435 000,00
27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00
<b>Total général</b>	<b>5 743 000,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 714 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 812 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	767 000,00
<b>Total général</b>	<b>5 743 000,00</b>

Le budget prévisionnel 2021 est détaillé :

- dans l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,
- dans le recueil de données générales, budgétaires, financières et comptables joint à la présente délibération,
- dans le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal N° CM-20210301-FIN-13 du 1<sup>er</sup> mars 2021 relative au rapport pour le débat d'orientation budgétaire pour 2020,

Vu l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,

Vu le recueil de données générales, budgétaires, financières, et comptables joint à la présente délibération,

Vu le document prescrit par la M14 disponible et consultable au Secrétariat général de la Mairie,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 mars 2021,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget principal prévisionnel de la ville de Saint Renan pour l'exercice 2021, tel que décrit dans les documents annexés et présentés synthétiquement ci-dessous :

- en section de fonctionnement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DÉPENSES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	1 330 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 780 000,00
014 ATTÉNUATION DE PRODUITS	2 000,00
023 VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 714 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 755 000,00
66 CHARGES FINANCIÈRES	241 000,00
67 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	2 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 284 000,00</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021</b>
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	30 000,00
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISE	258 000,00
73 REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	5 164 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 401 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	121 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00
<b>Total général</b>	<b>8 284 000,00</b>

▪ en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	BP 2021
001 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	501 179,37
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	966 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	102 000,00
204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	529 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	888 820,63
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 435 000,00
27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	1 000,00
<b>Total général</b>	<b>5 743 000,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	
Chapitre	BP 2021
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 714 000,00
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	2 812 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	767 000,00
<b>Total général</b>	<b>5 743 000,00</b>

- d'autoriser le Maire à solliciter de l'État, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets de la ville ;

- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Cette délibération est adoptée à la majorité absolue du Conseil municipal : 6 votes contre de Mesdames et Messieurs Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES du groupe « Nouvel Elan 2020 ».

Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021

Le Maire,



Gilles MOUNIER

Date de publication  
certifiée exécutoire



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 29 mars 2021

\*\*\*

#### Extrait de délibération

Le lundi 29 mars 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 23 mars 2021, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant à Saint Renan, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

#### Étaient présents à l'appel nominal :

Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Yves L'HÉNAFF, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Albert LE CORRE, Cathy BERGEAULT, Marie-Christine LALOUER, Daniel LE GLÉAU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Emmanuelle PETISCA, Julien KERBELLEC, Dominique COLIN, Sébastien DÉNIEL, Armelle JAOUEN, Philippe TARQUIS, Céline GAILLARD, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

#### Étaient représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, Valérie HERBERT a donné pouvoir à Julien KERBELLEC.  
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Sébastien DENIEL.

#### Étaient absents :

Claire TALARMAIN a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 04.  
Freddy HALL a participé aux travaux de l'assemblée à partir de 20 h 16.

#### A été désigné secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

\*\*\*

### DELIBERATION N° CM-20210329-FIN-08 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 02

Absent(e)s non représenté(e)s : 00

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 29

**Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière. Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à partir de 2023.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15,97 % pour notre territoire) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020. Un retraitement des bases locatives sera opéré par les services fiscaux lorsqu'elles s'avèreront différentes entre la commune et l'ancienne base du département afin de ne pas faire varier l'avis d'imposition payé par le redevable.

Pour la commune de Saint Renan, le montant de taxe d'habitation ne coïncide pas avec le montant de taxe foncière bâtie transféré. Afin de corriger cette inégalité, un coefficient correcteur viendra compenser l'éventuelle perte de ressources. Ce coefficient correcteur s'appliquera sur les bases de foncier bâti pour assurer un produit équivalent à celui de l'ancienne TH.

A titre d'information, le coefficient directeur a été défini par la DDFiP pour la commune de Saint Renan à 1,3, permettant ainsi de compenser la perte de volume de taxe. Ce coefficient sera prochainement confirmé par les services fiscaux.

A partir de 2021, le Conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions et considérant que la Ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale (et ce depuis 2012), il est proposé d'adopter les taux suivants pour l'année 2021 :

Taxes en 2020	Taux de 2020	Taxes pour 2021	Taux pour 2021
Taxe d'habitation	20,90 %	Taxe d'habitation : Gel du taux sans modulation possible	20,90 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	27,66 %	Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021	43,63 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,97 %		
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,39 %		60,39 %

**Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts notamment son article 1639 A,

Vu la loi N°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son chapitre H-1 du II de l'article 16,

Vu la délibération du Conseil municipal N°CM20210301-FIN-13 du 1<sup>er</sup> mars 2021 relative au rapport pour le débat d'orientation budgétaire pour 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 mars 2021,

- **de fixer** le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice 2021 à 20,90 % ;
- **de fixer** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 43,63 % ;
- **de fixer** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 60,39 % ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

**Fait et délibéré en mairie à Saint Renan,  
le 29 mars 2021**

**Le Maire,**



**Date de publication  
certifiée exécutoire**

**Gilles MOUNIER**